DÉMARCHE D'INTERVENTION LORS D'UN ÉVÈNEMENT

ACCIDENT

Rapport d'accident

Communication aux parents

CONFLIT

(désaccord entre deux ou plusieurs personnes)

INCIVILITÉ

(manque de courtoisie et de politesse, manquement aux règles du comportement en société)

-Résolution de conflit
-Application du code de vie de vie

Communication aux parents **au besoin**

VIOLENCE ET INTIMIDATION*

Le responsable de l'intervention, en collaboration avec la direction, s'assure d'être en présence de violence ou d'intimidation avant d'appliquer la démarche prévue.

DÉFINITION VIOLENCE

toutes **manifestations de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

DÉFINITION INTIMIDATION

tous comportements, paroles, actes ou gestes, **délibérés ou non** à **caractère répétitif**, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports entre les personnes** concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

DÉMARCHE

ÉVALUATION

Rencontres individuelles avec les personnes concernées pour évaluer les besoins et la gravité de la situation afin d'assurer la sécurité de tous.

INTERVENTION

Interventions en fonction de l'évaluation des besoins et de la gravité *(mesures d'aide et conséquences éducatives prévues dans le code de vie de l'école).*

SUIVI

Suivi auprès des personnes concernées dans le respect de la confidentialité afin d'évaluer et de réguler les actions si nécessaire.

CONSIGNATION

Les informations sont consignées et remises à la commission scolaire.

POUR TOUTE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION, L'ÉCOLE COMMUNIQUERA PROMPTEMENT AVEC LES PARENTS (ART. 96.12 LIP).

POUR DÉNONCER UN ÉVÈNEMENT DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION*

Parents

Insérer les modalités de signalement pour les parents

Élèves

Insérer les modalités de signalement pour les élèves

Comité régional (ASR, SRSE-TC, agents pivots) du Saguenay Lac-Saint-Jean
Document inspiré des travaux du dossier climat scolaire, violence et intimidation